

Journée neuchâteloise des œuvres et des travailleurs sociaux

Autor(en): **G.V.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Pro Senectute : schweizerische Zeitschrift für Altersfürsorge, Alterspflege und Altersversicherung**

Band (Jahr): **32 (1954)**

Heft 3

PDF erstellt am: **27.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-723064>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Journée neuchâteloise des œuvres et des travailleurs sociaux

Le jeudi 20 juin 1954 s'est réunie à Neuchâtel la douzième assemblée générale de l'Association des œuvres et des travailleurs sociaux neuchâtelois, sous la présidence de M. Camille Brandt, ancien Conseiller d'Etat et inspirateur de cette œuvre, reconnue indispensable aujourd'hui puisqu'elle a passé de 169 membres en 1943 à 283 membres aujourd'hui; c'est au directeur, M. Paul Humbert, que cette association doit cette popularité de bon aloi, dont le rapport annuel a marqué l'importance et la valeur au sein de notre peuple.

Nous ne parlerons pas ici de l'assemblée administrative, très nombreuse et de l'excellent rapport, qui a donné lieu à d'intéressantes suggestions, si ce n'est pour relever les interventions du Dr Bersot, qui traite de la grave question de l'hospitalisation des vieillards infirmes, et du pasteur Pigeon qui voudrait dans chaque district, pour qu'ils ne soient pas dépaysés, des maisons attrayantes où le vieillard se sentirait chez lui.

Diverses personnalités avaient été choisies par le Comité neuchâtelois des travailleurs sociaux pour parler de la psychologie et des besoins matériels des vieillards.

C'est d'abord M. Marc Inaebnit, président du Conseil de direction de «La Résidence», maison pour vieillards au Locle, qui annonce la création d'un immeuble pour *les couples et les célibataires âgés*; ce sera l'illustration de ce que les œuvres pour la vieillesse ont l'intention de faire en cette seconde moitié du siècle; sans sortir de leur milieu, les vieux y trouveront un logis confortable, de modestes et bons repas et surtout la liberté si précieuse à tout âge.

Puis le secrétaire général de notre Fondation «Pour la Vieillesse», M. le Dr J. Roth, de Zurich, décrit ce qu'on fait en Angleterre pour les vieillards; c'est le résumé vivant d'un voyage d'exploration qu'il vient de faire dans ce pays de liberté, où l'on respecte l'individualité d'un homme quelle que soit sa situation sous le soleil; les vieux des deux sexes disposent de bibliothèques, de salles de jeux, de la radio, de journaux; il y a même des industriels anglais qui organisent des ateliers à l'usage de leurs vieux ouvriers,

capables de faire encore un travail qu'ils accomplissent avec joie jusqu'à la fin.

«*L'effort des pouvoirs publics*» en faveur des vieillards est exposé par M. Philippe Vuille-Iselé, Conseiller communal au Locle. Sans doute l'Etat n'a pas de contact personnel et direct avec les vieillards, mais les autorités communales, aidées des associations fondées dans ce but, interviennent pour leur porter le secours dont ils ont besoin et dès 1948 l'Assurance vieillesse et survivants, provoquée par la Fondation «Pour la Vieillesse», est là pour améliorer le sort des vieux sans les tenir dans une lourde dépendance; la manière de comprendre l'assistance a tellement évolué dans le sens de la liberté et de l'humanité que le vieillard attend tranquillement et même joyeusement les décisions de l'autorité.

La femme d'un ingénieur de La Chaux-de-Fonds, une personnalité féminine accentuée, vient encore dire avec autorité en quoi consiste «*l'aide morale*» aux vieillards, auxquels les secours matériels ne suffisent pas, mais qui ont besoin qu'on respecte leur personnalité souvent délicate; car le vieillard n'est pas toujours un pauvre et un malade, mais c'est un solitaire, un abandonné, un aigri, qui a besoin de l'affection d'une diaconesse, d'une bonne dame, d'un pasteur ou d'un curé, avec lesquels il pourra parler à cœur ouvert; il faudrait aussi de bons restaurants à bon marché, où les vieillards qui peuvent encore travailler et se rendre utiles, trouveraient un bon repas quotidien; il est dur pour un vieillard de ne plus pouvoir rien faire, mais qu'il est doux de trouver quelqu'un qui vous «dépasse» et qui vous aide comme c'est le cas en France et en Amérique, à mettre sur pied des camps d'été, où l'on récupère des forces, à organiser des conférences, des courses en automobiles, de petites soirées, des promenades . . .

C'est là ce dont notre Fondation «Pour la Vieillesse» n'a pas cessé de donner l'exemple par son service de «séniculture», qui a dominé toute cette bonne journée du 20 juin consacrée respectueusement à nos vieillards. G. V.